



PROJET "LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INTÉGRÉ DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS"

SYNTHÈSE DE LA CONFÉRENCE FINALE

30 septembre 2015 à Paris

INTRODUCTION

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) a organisé la conférence finale du projet "Développement économique intégré des territoires transfrontaliers" le 30 septembre 2015 à la Caisse des Dépôts. [Télécharger le programme.](#)

Réunissant près de 180 personnes, elle a permis de présenter les deux livrables du projet visant à faciliter le développement économique transfrontalier : une [introduction à la thématique](#) contenant des portraits de territoires et des fiches analytiques sur divers projets de développement économique aux frontières françaises, ainsi qu'un [guide pratique](#) sur la construction de partenariats et le montage de projets.

Ce projet a été cofinancé par le Fonds européen de Développement régional dans le cadre du programme national d'assistance technique Europ'Act.

En ouverture, **Marc ABADIE, Directeur du réseau et des Territoires à la Caisse des Dépôts**, a souligné les innovations résultant de la coopération transfrontalière, dans des aspects multiples : le transfrontalier fait partie de la vie des habitants et irrigue, organise la vie économique, sociale et culturelle. Il s'est

félicité que la réforme territoriale aille dans le bon sens et aborde la coopération transfrontalière (schémas prévus par la loi MAPTAM pour les métropoles frontalières ; volet transfrontalier des SRDEII...).

Il a rappelé les outils à disposition des collectivités comme les GECT, la politique régionale européenne mais aussi les financements de la Caisse des Dépôts et de la BEI. Marc ABADIE a appelé à observer les projets très concrets dans les espaces transfrontaliers, comme le projet de réappropriation du port de la Ville de Strasbourg ou le tram transfrontalier qui ira bientôt jusqu'à Kehl. L'approche multi niveaux, multi sectorielle, est à ses yeux la seule façon de travailler sur le transfrontalier afin de dynamiser la vie économique de ces territoires, qui sont avant tout des bassins de vie.

Jean PEYRONY, Directeur Général de la MOT a présenté l'historique et le déroulement du projet. La phase de diagnostic a impliqué une étude documentaire, plus de 100 entretiens et la recherche de bonnes pratiques sur les frontières françaises et 3 autres frontières européennes. A suivi une phase de co-construction d'outils dans le cadre de groupes de travail : un groupe ayant travaillé sur l'optimisation des démarches de partenariats locaux du développement économique, l'autre sur l'aide à l'émergence des projets transfrontaliers de développement économique. Il est maintenant temps de passer à l'action.

Jonathan BOUDRY, chargé de mission à la MOT a rappelé que la France compte aujourd'hui près de 400 000 travailleurs frontaliers, qui représentent 40% des flux de l'UE. Il a présenté quelques concepts et énuméré quelques constats issus de l'étude.

Il a ainsi parlé d'économies productive et présente, de logiques de complémentarité et d'économies d'échelle pour coopérer en transfrontalier, ainsi que de coopération. Une stratégie et des actions publiques transfrontalières sur des secteurs existants et concurrents ne sont pas faciles à mettre en œuvre ; toutefois, une mutualisation des moyens sur la recherche et l'innovation,

portant par définition sur des secteurs nouveaux, est un objectif plus facile à atteindre et qui peut avoir un impact important.

PREMIERE TABLE RONDE : Les partenariats au service du développement économique transfrontalier

Olivier DENERT, Secrétaire Général de la MOT, a évoqué quelques conclusions issues du Guide Pratique sur le Développement Economique Transfrontalier. La méconnaissance du développement économique transfrontalier s'est révélée frappante ; une bonne connaissance du tissu économique et l'identification de ce qui peut faire l'objet d'une coopération transfrontalière sont pourtant essentielles.

Afin de mieux communiquer sur la valeur ajoutée de cette coopération, il conviendrait de s'appuyer sur des indicateurs concrets : le nombre d'emplois et d'entreprises créés, le taux de survie des entreprises, etc.

Il s'agit aussi de définir des partenariats de taille optimale, afin d'éviter l'inertie ou l'inefficacité. Il faut dépasser les logiques de concurrence entre les versants de la frontière et construire une vision stratégique du développement économique transfrontalier. La région est chef de file en matière économique ; les niveaux national et européen sont structurants en matière de législations, de fiscalité et de redistribution. Il faut s'attacher à renforcer les canaux d'information dans la gouvernance multi niveaux, car les courroies d'information entre le niveau local et national fonctionnent mal.

Il faut enfin articuler les dispositifs de financement et dépasser les barrières du développement économique transfrontalier, comme les logiques de concurrence infra nationales entre autorités publiques et para publiques qui dissuadent les partenaires voisins. Il s'agit d'identifier les secteurs économiques à fort potentiel de développement transfrontalier, de définir la stratégie, et de fédérer les acteurs du territoire autour d'objets partagés, pour passer d'un projet individuel à une coopération structurée.

Ralf MEYER, de l'agence de développement AGIT mbH, a présenté le partenariat élaboré entre les villes d'Aachen en Allemagne, de Louvain en Belgique et de Eindhoven aux Pays Bas dans le but de positionner la région comme leader en matière de technologies. Le partenariat s'est construit sur un mélange d'approches « bottom-up » et « top-down ». Près de 75 maires autour des 3 grandes villes se sont mis d'accord pour travailler ensemble. Puis en élaborant un diagnostic territorial identifiant un fort potentiel dans les technologies (santé, TIC, énergie, matériaux et chimie), les 3 régions ont décidé de créer une stratégie « Technological Top Region Eindhoven-Leuven-Aachen » afin d'aller plus loin ensemble.

Les opportunités économiques dans la coopération transfrontalière en matière de R&D, et de coopération entre entreprises et universités sont réelles. Afin d'encourager la création de consortiums d'innovation transfrontaliers, la Région Eindhoven-Leuven-Aachen a créé un système de « chèques » (vouchers) d'une valeur de 5000€ chacun et le fonds GCS pour l'innovation. Ralf MEYER a conclu que plus de 20 consortiums transfrontaliers sont ainsi nés, et que le fonds pour l'innovation a eu un véritable effet de levier sur l'investissement des entreprises dans l'innovation.

Patrice HARSTER, Directeur de l'Eurodistrict Regio PAMINA, a présenté la situation de l'espace du Rhin supérieur, couvrant 6 millions d'habitants, et sa gouvernance multi niveaux. C'est un territoire qui présente des défis et opportunités: par exemple, un accord-cadre sur l'apprentissage



transfrontalier a été mis en place, la Région Alsace porte un projet INTERREG de 4 millions d'€ sur la formation professionnelle, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau travaille beaucoup sur la remise à l'emploi. Selon Patrice HARSTER, la gouvernance et la gestion des programmes INTERREG est compliquée, mais les acteurs parviennent à coopérer avec les outils disponibles (notamment le GECT qui lui paraît être l'outil le plus souple, permettant d'être plus réactif) afin de traiter le public concerné là où il y a un besoin. Il a affirmé que Pamina est un bassin de vie en développement à fort potentiel, où les acteurs sont volontaires pour développer une activité économique et la partager.

Eric DELECOSSE, Directeur de l'équipe technique du programme INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen, a indiqué que 50% du budget du programme est fléché sur les 2 premiers objectifs que sont le soutien et l'amélioration de la collaboration transfrontalière dans la recherche et l'innovation ainsi que l'accroissement de la compétitivité transfrontalière des PME. A une question sur l'articulation avec les PO régionaux, Eric DELECOSSE a répondu qu'elle se fait dès la rédaction du programme de coopération. Il faut tout d'abord établir un diagnostic socio-économique et des priorités, puis intervient la hiérarchisation des priorités. Les différents points de vue et stratégies sont ensuite intégrés dans le document validé par la Commission Européenne.

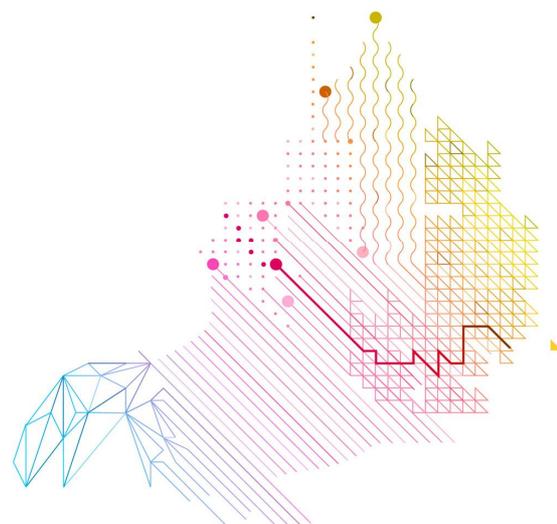
Concernant la frontière France-Espagne, **Christel GENON, chargée de mission Europe au SGAR Midi-Pyrénées** a présenté le projet CREAMED de mise en réseau de pépinières d'entreprises de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée consistant en des échanges entre directeurs sur les pratiques propres aux secteurs d'activité et au contexte régional, en des formations sur le contexte juridique de chaque Etat... CREAMED permet aussi de mettre en lumière les porteurs de projets de chaque pépinière, de développer des échanges et des réseaux de partenaires. D'après Christel GENON, il n'en faut parfois pas beaucoup : le simple fait d'organiser une visite chez le voisin permet aux entrepreneurs de rencontrer les partenaires, d'apprendre à

connaître l'autre et de fluidifier les échanges de manière opérationnelle. Le projet a obtenu des résultats très encourageants, ainsi que le premier prix « GECT » du Comité des Régions pour l'animation du projet, et a reçu une demande forte des bénéficiaires pour le prolonger. Christel GENON a également abordé la question du rôle des services déconcentrés de l'État chargés de l'élaboration, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des programmes financés par l'Union européenne à travers les fonds structurels (FEDER, FEOGA, FSE) : instruction des projets, guidage des porteurs de projets, mise en lien avec les stratégies nationales et régionales.

Interventions de la salle

Agnès MONFRET, Chef d'unité coopération transfrontalière européenne à la DG REGIO, Commission européenne : Le fait migratoire qui est un phénomène social, politique, économique risque-t-il de mettre à mal la coopération ou au contraire peut-il être un levier?

Patrice HARSTER : L'économie allemande, à cause de la dénatalité, a besoin de gens qui vont s'installer, faire des enfants en Allemagne, et les réfugiés ont la volonté de rester et de s'intégrer. L'Allemagne a une capacité d'absorption de 2 millions de réfugiés par an. Seulement, ces personnes ont besoin de 1 ou 2 ans pour s'intégrer sur le marché du travail. Les travailleurs frontaliers eux, traversent la frontière tous les jours et ne s'installent pas, mais ils constituent une main d'œuvre qualifiée disponible immédiatement. L'économie allemande a besoin des deux leviers. Par ailleurs, la venue de réfugiés pourrait redynamiser l'espace rural de l'Alsace du Nord.

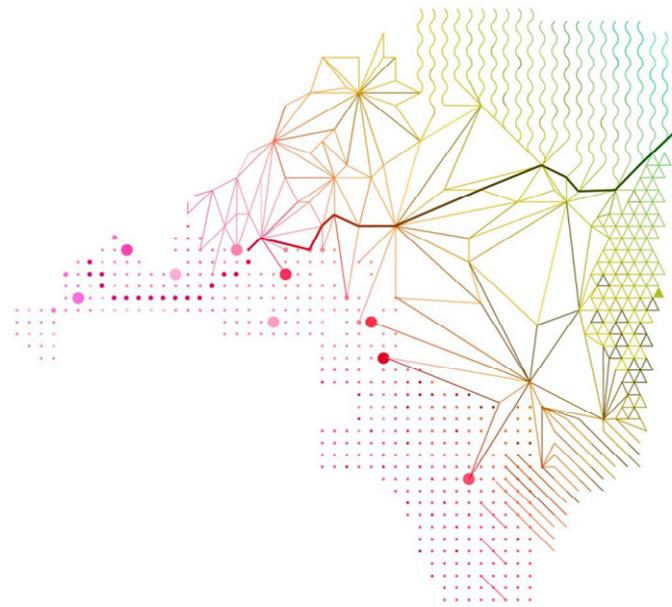


DEUXIEME TABLE RONDE : Les projets économiques transfrontaliers

Jonathan BOUDRY, Chargé de mission à la MOT, a introduit la table ronde en rappelant que le Guide Pratique s'adresse essentiellement aux acteurs publics souhaitant encourager le développement de projets. Le guide a été conçu dans une vision transversale aux frontières françaises et européennes, il s'agit toutefois de bien prendre en compte les particularités de chaque territoire.

Henry BEILLET, Président du Kiosk Office, a présenté ce dispositif franco-allemand inscrit dans le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg Ortenau et qui s'adresse aux créateurs d'entreprises, porteurs de projets, TPE et télétravailleurs français et allemands. Il comprend d'une part l'animation d'ateliers et rencontres, sur des thèmes divers (comme le statut juridique des entreprises en France et en Allemagne, les aspects administratifs, culturels, etc.) pour développer des activités économiques transfrontalières. Kiosk Office d'autre part met à disposition de ses usagers un espace de co-working à Strasbourg et un autre à Offenburg, permettant aux acteurs économiques de recevoir clients et partenaires d'un côté ou de l'autre de la frontière. Il permet également des rencontres informelles, et Henry BEILLET a annoncé que deux entreprises sont ainsi nées d'un associé allemand et d'un français. Plus de 600 personnes ont été accueillies dans le dispositif. Le nouvel enjeu pour Kiosk Office sera d'aider les acteurs économiques à aller de l'autre côté de la frontière pour rencontrer le voisin et créer de l'activité avec lui.

Mireille GASSER, Secrétaire Générale de l'association arcjurassien.ch a évoqué le contexte économique de la frontière France-Suisse : il s'agit d'une région à vocation industrielle située en zone de montagne entre Genève et Bâle, avec une spécialisation dans l'horlogerie mais aussi dans la micro technique, l'automobile et la lunetterie, entre autres. C'est une région en croissance, même s'il demeure un déséquilibre entre les deux côtés de la frontière. La coopération est dans



ce contexte le fruit d'une volonté politique : Observatoire statistique transfrontalier, Institut sur la bilocalisation...

Il y a selon Mireille GASSER une synergie importante entre entreprises et communauté du savoir sur ce territoire, et le projet InnovArc s'est créé sur cette base, en partenariat entre Arcjurassien.ch et la CCI de Franche Comté. Dans le but de soutenir la capacité d'innovation, InnovArc prévoit des ateliers thématiques exploratoires, des réunions de partenaires pour cristalliser les connaissances et des ateliers projets répétés dans le temps. Les entreprises peuvent demander une labellisation InnovArc et recevoir une aide InnovArc de 10 000€ pour mettre en place un consortium et intégrer le marché.

Peio OLHAGARAY, Directeur du développement économique de la CCI Bayonne Pays-Basque, a présenté le parti pris de la CCI (Bihartean) à sa création. Le but était, selon lui, de s'articuler avec les structures existantes, notamment le GECT Aquitaine-Euskadi, plutôt que de créer une nouvelle structure, de manière à se concentrer sur les besoins et attentes des entreprises plutôt que de se focaliser sur l'identité de la structure par rapport aux autres. Bihartean a été créé sous la forme d'un GEIE. Peio OLHAGARAY a souligné que la mobilisation des équipes et ressources prend autant de temps que la recherche de clients. Il a souhaité rappeler la réalité économique : ce sont les petites entreprises (moins de 10 salariés) qui ont besoin du soutien de l'action publique pour faire du transfrontalier, car les grands groupes

ont déjà leur département international. Il faut donc leur apporter des réponses en termes de partenariats et de marché, sachant qu'elles s'adressent à une clientèle d'une relative proximité.

Enfin, Peio OLHAGARAY a rappelé que les leviers d'action publique impactant les entreprises se situent parfois sur une temporalité longue (mise en place d'infrastructures de transports par exemple). Toutefois, les entreprises voyant leur activité liée au court/moyen terme, il faut créer un écosystème économique, et ne pas réfléchir les projets à travers le seul cadre des programmes européens. Il a ainsi donné l'exemple concret du label Bleu Blanc Cœur auquel les entreprises espagnoles peuvent aujourd'hui adhérer.

Sandra CASANOVA, Présidente du Cluster GAT Caraïbes, est venue apporter le point de vue de la Grande Caraïbe en présentant ce cluster qui vient de rejoindre le réseau de la MOT. Né en décembre 2012, le Cluster GAT Caraïbes n'a pas encore fait appel aux fonds INTERREG. Il vise à mettre ensemble les acteurs publics et privés, ainsi que le monde de l'enseignement et de la recherche. Elle a souligné les difficultés pour faire du commerce entre les îles des Antilles et la Guyane, ne serait-ce qu'en termes de déclarations douanières. Avec l'intensification des flux de marchandises dans les Caraïbes et les nombreux projets d'extension des infrastructures portuaires, il s'agit de capter de la valeur ajoutée. Dans ce contexte, le Cluster a mis en place des outils comme la mise en relation avec un institut de langue (pour surmonter la barrière de l'anglais et de l'espagnol) ; la première bourse multimodale dans la Caraïbes pour mettre en relation offre et demande de transport (aérien, maritime, terrestre), mutualiser et consolider les containers ; il prépare un Salon Caribéen du transport et de la logistique en partenariat avec l'ASLOG pour faire connaître la région. Sandra Casanova a expliqué que le Cluster porte également une action auprès des institutions et organisations de l'industrie maritime, car il y a un réel besoin d'intégrer l'Outre-mer dans les grandes stratégies.



Interventions de la salle

Giuseppe BETTONI, Professeur à l'Université de Rome Tor Vergata, a évoqué une « gouvernance molle » sur la frontière avec la Suisse. Il a demandé quel type de réponse publique pourrait être apporté aux problèmes administratifs entre la France et la Suisse.

Mireille GASSER a répondu que la « gouvernance molle » ne tient pas à la frontière Franco-Suisse, les choses changent dans le temps et en fonction des personnes. Elle a indiqué que l'INTERREG France-Suisse est très différent du cas Italie-Suisse, et que du côté français il s'agit de rechercher le partenariat le plus équilibré possible.

A une question sur les modalités pratiques de travail à la CCI Bayonne-San Sebastian, **Peio OLHAGARAY** a expliqué que selon les séances de travail et les capacités linguistiques des personnes présentes, les réunions se déroulent en français, espagnol, basque ou anglais. Il y a à la CCI une équipe dédiée et des équipes attachées aux opérations : 2 personnes travaillent ainsi à

temps plein sur les questions transfrontalières, et 8 autres personnes sont mises à disposition sur les projets.

Bernard REITEL, professeur de géographie à l'université d'Artois, a demandé comment il est possible de faire prendre conscience aux entreprises que la frontière est une ressource, pas un obstacle.

Henry BEILLET a expliqué que dans les business plans des entreprises, il n'y a pas ou très peu de mention de l'autre côté de la frontière. A son sens le Rhin n'est pas seulement un fleuve mais un mur, pour des raisons historiques et psychologiques ; toutefois les rencontres transfrontalières donnent l'envie d'aller voir le voisin de l'autre côté de la frontière. Il a indiqué que 4 ans d'animation auront été nécessaires pour parvenir à la solution de cet espace de co-working.

Peio OLHAGARAY a indiqué que selon les enquêtes, les entreprises sont en demande, elles cherchent à rentrer sur les marchés, mais ont des besoins en pratiques de gestion, etc. car la frontière est d'abord un handicap. Selon lui, pour encourager les entreprises à dépasser la frontière, il faut valoriser les projets réussis comme une filiale française née d'une entreprise de bâtiment espagnole.

Jonathan BOUDRY a évoqué la frontière Autriche-Slovaquie où sont développés des projets d'enseignement de la langue du voisin dans les maternelles, avec un accompagnement sur toute la scolarité. Ce type de projet permet de faciliter les contacts économiques par la suite, même si c'est une action de long terme. Il a rappelé que le coût de la non-coopération devrait être plus souvent évoqué pour convaincre les acteurs de se lancer dans le transfrontalier.

Selon **Sandra CASANOVA**, des échanges informels sont nécessaires pour permettre d'exprimer des choses qui ne seraient pas dites dans le cadre de réunions formelles.

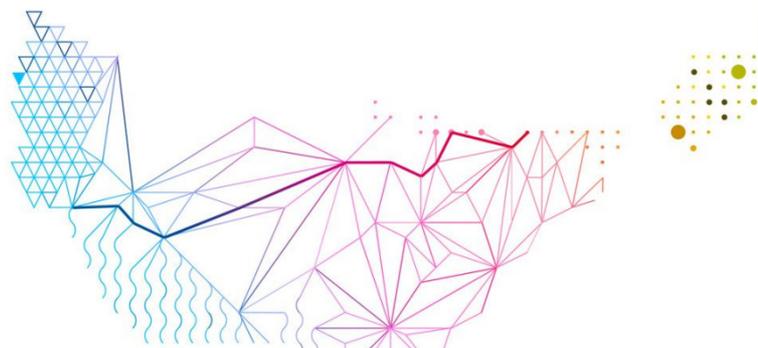
TROISIEME TABLE RONDE : La réforme territoriale et le développement économique transfrontalier

Giuseppe BETTONI a introduit la table ronde en rappelant que développer l'activité économique transfrontalière est le moyen pour des zones considérées comme périphériques dans le cadre national de devenir des centres. Selon lui, le stade 3.0 de la politique de cohésion territoriale a été dépassé, on ne peut plus arrêter le développement de la coopération transfrontalière.

Sylvain GUETAZ, représentant la Région Rhône-Alpes, a apporté le point de vue de sa Région où il y a une volonté politique très marquée de développer la coopération transfrontalière, du fait de la proximité de Genève, pôle économique majeur et 2ème agglomération de Rhône Alpes. Sylvain GUETAZ a rappelé que la réforme territoriale a considérablement renforcé le rôle de la Région, en en faisant un moteur économique et l'autorité de gestion des fonds européens. Le SRDEII peut comporter un volet transfrontalier, établi en concertation avec les voisins.

Il a évoqué l'enjeu de l'articulation entre le PO transfrontalier, les PO régionaux et la stratégie de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée. Sylvain GUETAZ a également insisté sur la nécessaire prise en compte des enjeux économiques des territoires via ces nouveaux outils : en Rhône-Alpes par exemple, on a affaire à des territoires montagnards, dans une stratégie de développement durable et solidaire.

Simon JODOGNE représentant la Métropole Européenne de Lille, a souligné que, la loi ayant confié une responsabilité affirmée dans le développement économique aux métropoles et aux Régions, les régions seront



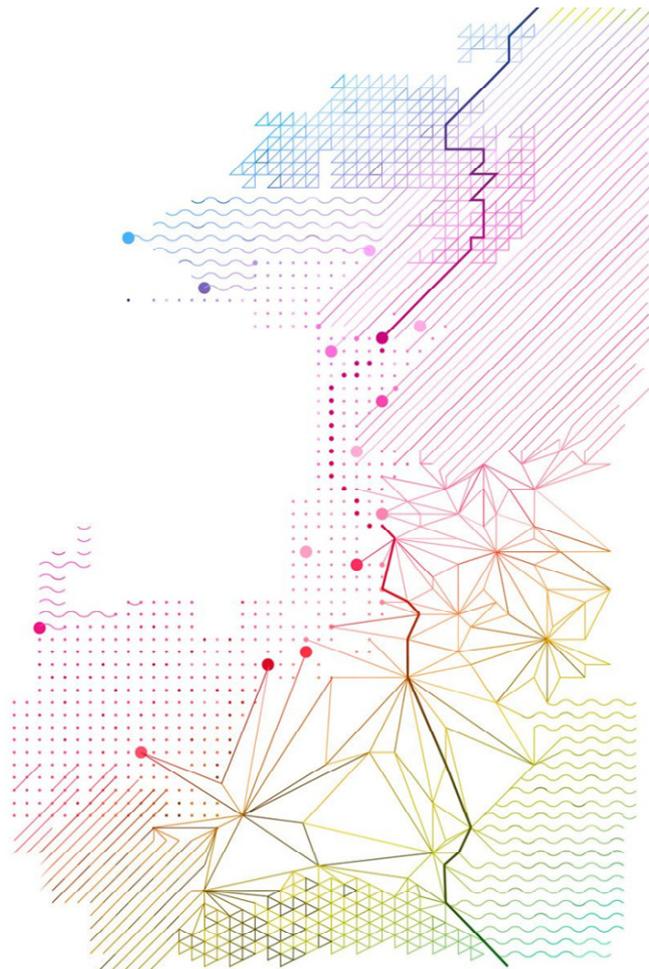
complémentaires avec les métropoles : il s'agit donc d'instaurer un dialogue et de définir ensemble le schéma de coopération transfrontalière (prévu par la loi). Cela donnera l'occasion aux collectivités de redéfinir la dimension stratégique qu'elles veulent porter vis-à-vis du transfrontalier et des partenaires.

La Région aura notamment toutes les compétences sur les transports et pourra optimiser les infrastructures pour donner une vraie valeur ajoutée au territoire. Il faudra cependant, selon Simon JODOGNE, interroger les rapports de la capitale régionale vis-à-vis de la façade maritime et de la région élargie et moins dense, notamment au regard des outils créés : GECT, outils et programmes financiers.

Jean-Luc FRES, du CGET, a projeté deux cartes, mettant en perspective les zones où les flux de travailleurs transfrontaliers sont les plus importants avec la carte des revenus médians en France métropolitaine. Il apparaît que là où il y a le plus de travailleurs transfrontaliers, le revenu médian est plus élevé. Par ailleurs, il a rappelé que ces territoires font apparaître des problématiques d'exclusion et d'accès aux services publics. Il a insisté sur le fait que l'on peut accepter la dépendance économique si l'on exploite le bénéfice que l'on peut tirer de la situation transfrontalière, notamment en matière d'emplois. Jean-Luc FRES a rappelé que le développement économique des zones transfrontalières passe par la coopération, qui permet d'apporter des solutions, notamment pour ne pas tout réinventer seul à chaque fois. Un véritable travail doit cependant être réalisé au niveau de la collecte de données statistiques. Il s'est félicité de la réforme territoriale, propice à une recomposition de la coopération transfrontalière et qui permettra d'éviter que les collectivités esquivent les thématiques économiques.

Marc ABADIE, de la Caisse des Dépôts a constaté que la loi NoTRE et la loi MAPTAM sont favorables à la coopération transfrontalière : à travers le SRADDET, une fonction de planification a été donnée aux Régions avec un caractère prescriptif ; elles ont désormais l'autorité de gestion des fonds structurels, ce qui permettra d'éviter le saupoudrage et d'en faire de vrais leviers pour

avoir un effet multiplicateur. Monsieur ABADIE a rappelé le rôle de la Caisse des Dépôts : aider les collectivités à bâtir des instruments de coopération qui répondent aux soucis du développement économique, sur la base de services collectifs. Selon lui, c'est une évidence, les infrastructures doivent être maillées à l'échelle transfrontalière, il faut donc avoir une vraie réflexion sur les services collectifs en matière d'infrastructures au niveau transfrontalier. Il a rappelé le principe de subsidiarité et a proposé de faire des programmes de développement économique transfrontalier des pilotes de ce genre d'intervention. Il a évoqué la possibilité de passer des conventions pluri annuelles pour rentrer dans le concret, et pour les GECT, qui peuvent gérer des programmes européens, de devenir des gestionnaires de projets financés par le plan Juncker.



Agnès MONFRET de la DG REGIO a résumé la perception de la réforme territoriale française par les partenaires européens : les partenaires ont d'abord été perturbés car ils ne savaient plus qui serait leur interlocuteur, mais ils vont s'y faire ; au contraire la réforme permet d'homogénéiser la taille de nos régions avec celle de nos partenaires.

Agnès MONFRET est également revenue sur les 25 ans d'INTERREG. Elle a rappelé les différentes thématiques des projets financés par INTERREG : d'abord des projets de rétablissement de la confiance, car les ennemis d'hier et voisins d'aujourd'hui ne communiquaient pas ; puis des projets de connectivité pour relier les territoires au-delà de la frontière ; des projets de croissance durable, de protection de l'environnement ; puis de nombreux projets ayant trait à la sécurité, visant à faire travailler ensemble pompiers, acteurs du nucléaire ; enfin des projets en matière de croissance et d'emploi.

Agnès MONFRET a rappelé que des obstacles à la coopération persistent, et que le financement européen n'est pas la solution à tout. C'est pourquoi la Commission européenne a lancé une consultation publique afin de faire un inventaire de ces obstacles et de trouver des solutions pour y remédier. Il y a par exemple de nombreux obstacles légaux car les systèmes nationaux n'ont pas été conçus pour se rencontrer : faut-il de l'harmonisation, de la convergence, des zones franches en matière fiscale, des conditions spécifiques aux frontières comme proposé par la Présidence luxembourgeoise de l'UE ? Selon Agnès MONFRET, la Présidence néerlandaise qui va suivre est très intéressée par ce dossier et souhaiterait le reprendre, nous devons donc profiter de cette chance d'avoir deux présidences d'États du BENELUX qui se succèdent. Madame MONFRET a souhaité partager sa grande satisfaction de voir la France avec la MOT en avant-garde de ces enjeux.

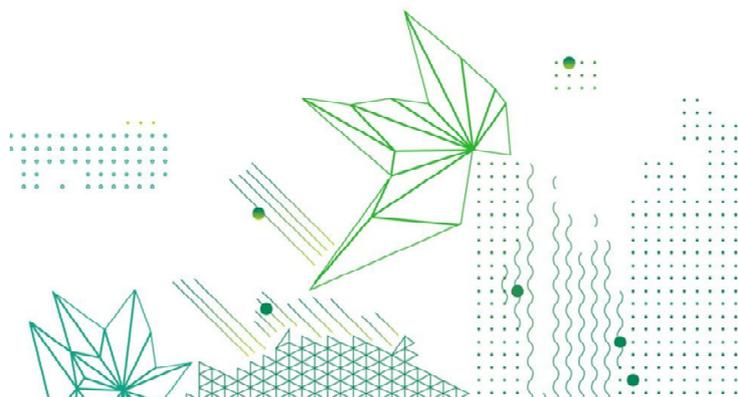
Interventions de la salle

Jean-Claude AUGÉ, représentant des Journées du Livre Européen et Méditerranéen a regretté le peu d'importance laissée à la culture dans les projets évoqués, il a rappelé que le tourisme est une des composantes du développement économique et permet selon lui de créer une envie d'Europe.

Carine CHABANNON-GONZALEZ Directrice du Pays Midi-Pyrénées a rappelé que l'échelle de proximité est importante pour bâtir la confiance mutuelle autour de petits projets.

Agnès MONFRET : Les programmes nationaux et régionaux ont en effet mis l'accent sur autre chose que le culturel. Pour ce qui est d'INTERREG, il y a le tronc commun des fonds structurels, et un règlement dérogatoire qui rend possible le culturel et les petits projets. Le menu INTERREG V comprend 11 objectifs thématiques et la culture en fait partie (objectif 10 « Education, action culturelle »), sachant qu'il y a une obligation de concentrer 80% de l'enveloppe FEDER sur 4 objectifs thématiques. Les thématiques des projets sont choisies en fonction de l'évaluation ex ante et de la consultation des zones d'intervention.

Traditionnellement les petits projets abordent les thématiques du dialogue entre citoyens et administration, l'inclusion, le développement social. Concernant les outils, le GECT est une coquille, il répond à la question « comment on fait les choses » mais n'influe pas sur ce que l'on fait. Il faut donc également s'attacher aux dispositions légales et administratives qui font obstacle à la coopération.



Perspectives et conclusions

Jean Christophe BAUDOUIN, Directeur des Stratégies territoriales au CGET, a conclu la journée. Tout le monde semble d'accord pour dire que le développement économique intégré répond à une nécessité économique, mais contribue aussi au projet humain européen : le transfrontalier incarne quelque chose de symbolique sur la construction européenne, il représente comme un juste retour pour les territoires qui ont eu le plus à souffrir des tensions entre les Etats.

Il est nécessaire de construire une vision partagée de ces espaces communs qui représentent de nouveaux centres de gravité, alors qu'auparavant ils étaient les marges de territoires nationaux centralisés. A l'heure où l'on observe des mouvements de replis nationaux, la coopération transfrontalière est une réponse totalement inverse, et témoigne qu'une ambition existe, malgré les barrières culturelles et les logiques de concurrence à dépasser.

Jean-Christophe BAUDOUIN a évoqué la réforme territoriale, qui permet un changement d'échelle et donc une vision plus pragmatique dans la coopération transfrontalière.

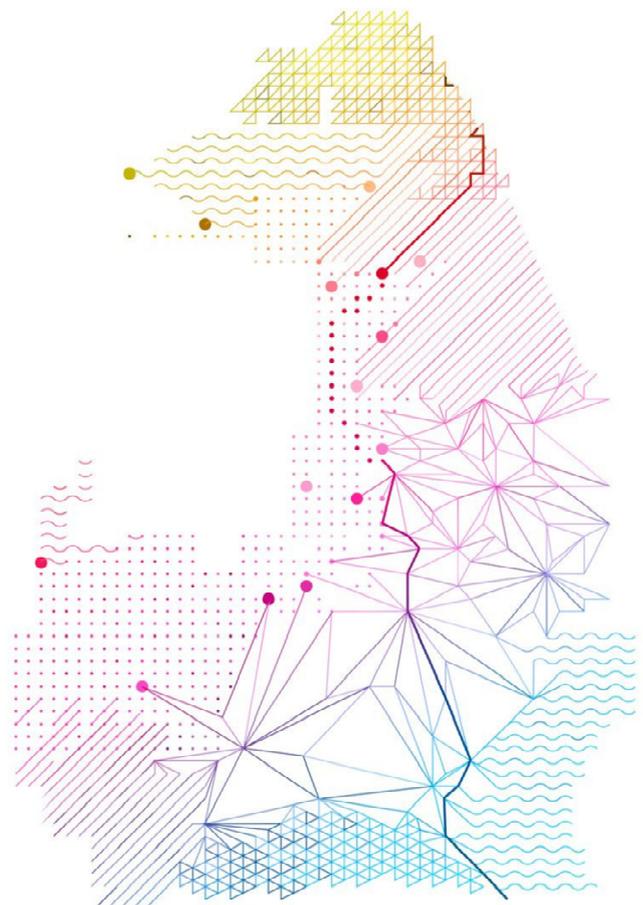
Il a rappelé que la France partage sa frontière la plus longue avec le Brésil, avec qui elle a des échanges sur la santé, l'énergie. Il a d'ailleurs appelé à ne pas limiter notre vision de la coopération économique : elle concerne également les domaines de la ville durable, du péri urbain, des inégalités entre territoires.

Jean-Christophe BAUDOUIN a ainsi évoqué les préoccupations du CGET sur l'égalité des territoires : la coopération transfrontalière doit être une coopération et pas seulement un lien de dépendance économique, il faut donc veiller à l'attractivité des territoires français frontaliers, rechercher une situation de réciprocité et faire attention aux déséquilibres en termes de valeur ajoutée sur les territoires. Selon lui, la qualification de la main d'œuvre devrait être un enjeu partagé, il s'agit d'intégrer la chaîne, de la formation jusqu'à la production.

Il est également revenu sur la question de l'observation qui est fondamentale : il a souhaité que l'Union Européenne s'implique complètement pour que l'on arrête de « bricoler » avec les statistiques nationales sur le transfrontalier. Il a conclu en affirmant qu'au vu des fiches-projets du guide présenté par la MOT, l'action publique a encore de beaux jours devant elle pour encourager le développement économique intégré des territoires transfrontaliers.

Plus d'infos sur le projet - Tous les documents de la conférence :

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-europeennes/projets-europeens-de-la-mot/projet-le-developpement-economique-integre-des-territoires-transfrontaliers/>





Mission Opérationnelle Transfrontalière

38, rue des Bourdonnais - 75001 Paris – France
<http://www.espaces-transfrontaliers.eu>
Tél. : +33 1 55 80 56 80
mot@mot.asso.fr

Date de publication : Octobre 2015



Ce document est cofinancé par l'Union européenne
dans le cadre du programme Europ'Act.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds
européen de développement régional.